



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE ORDINAIRE DU MERCREDI 30 JUIN 2020 A 19H00 A LA HALLE DE GYMNASTIQUE

A la suite de la publication dans le Journal Officiel n° 22 du 12 juin 2020, une assemblée bourgeoise a lieu ce jour, à la halle de gymnastique.

Personnes présentes : M. François STEULET ; Président,
M. Charles CUTTAT, M. Jérôme STEULET, Mme Valentine STEULET et Mme Marie FEY ; Secrétaire

Personne excusée : --

PROCES-VERBAL

Le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et informe de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1.0- Discuter et voter la vente de la parcelle n° 557 au prix de CHF 10.- par m2 et CHF 75.-/m2 pour la viabilisation, à M. Fabrice CUTTAT.

2.0- Divers

1.0- Discuter et voter la vente de la parcelle n° 557 au prix de CHF 10.- par m2 et CHF 75.-/m2 pour la viabilisation, à M. Fabrice CUTTAT.

Le Président présente le point n°1 de l'ordre du jour, il informe que M. Fabrice CUTTAT répond aux critères demandés et propose de passer aux votes.

La vente de la parcelle n°557 à M. Fabrice CUTTAT est acceptée à l'unanimité.

M. Marc-Aurèle STEULET demande où se situe cette parcelle ?

Réponse du Président : entre celle de M. SCHALLER et celle de M. Jérôme STEULET.

2.0- Divers

Mme Valentine STEULET encourage vivement les deux jeunes du village présents à revenir aux Assemblées.

Le Président trouve qu'il s'agit d'une bonne remarque et il se réjouit de les revoir.

Le Président informe que Mme FEY lui a transmis une liste des personnes Bourgeoises à vérifier. Il demande de la transmettre également à M. Denis CUTTAT, M. Jérôme STEULET et M. Marc-Aurèle STEULET pour la vérification et la mise à jour de cette liste.

M. Marc-Aurèle STEULET demande combien de parcelles détient encore la Bourgeoisie ?

Réponse du Président : 3 parcelles.

M. Jérôme STEULET informe que suite à une discussion avec le Canton, il se demande s'il ne faudrait pas regarder pour pouvoir éventuellement ouvrir une nouvelle zone à bâtir. En sachant qu'il faudra peut-être attendre 10 à 15 ans mais anticiper en faisant les démarches.

Mme FEY va en parler au Conseil communal.

La séance est levée, il est 19h15.

AU NOM DE LA COMMISSION BOURGEOISE
Le Président : La Secrétaire :

François STEUDET

Marie FEY

